



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – internet : www.ffbt.asso.fr

LICENCES 2018

La saisie des licences 2018 sera disponible sur Weblice à partir du 1^{er} Décembre 2017.

Weblice a évolué ; ainsi vous y trouverez de nouvelles fonctionnalités : un tableau de bord sur votre page d'accueil, un requêteur qui vous permettra d'extraire des listings en fonction de vos besoins, une messagerie interne ...

Si vous rencontrez le moindre problème, les services de la FFBT se tiennent à votre disposition.

Vous pourrez saisir vos demandes de licences et transmettre vos bordereaux à la FFBT dès décembre 2017.

Les licences validées seront envoyées par la Fédération à compter du 02 janvier 2018.

Au préalable, il est indispensable de mettre à jour les informations de la « fiche club ».

Nous attirons également votre attention sur la vérification des adresses postales et courriels des licenciés.

En 2017 de très nombreuses réclamations nous ont été faites concernant l'abonnement à la revue « Ball-Trap Magazine » ; l'option revue doit être validée par le club pour être prise en compte sachant que l'adresse d'envoi sera celle présente sur la fiche du licencié.

FINIADA

La consultation du fichier FINIADA se fait automatiquement par la FFBT auprès du Ministère de l'Intérieur.

Les personnes inscrites au fichier se verront refuser ou retirer leur licence FFBT. Elles ne pourront prétendre à aucun remboursement. Si leur situation FINIADA évolue pendant la saison, elles pourront en informer la Fédération qui après vérification de la levée de l'inscription leur délivrera une licence.

FACTURATION :

Les prélèvements bancaires correspondant aux bordereaux de licences validées seront traités mensuellement.

En cas de rejet de prélèvement, l'association se verra bloquer le traitement de l'ensemble de ses bordereaux en attente jusqu'à régularisation du paiement et des frais.

